



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 juin 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Xavier GODART, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, Mme Fanny TIGÉ, M. Éric JOSEPH, Mme Annie TAVENNEC, Adjoint, M. Éric VIGNEAU, M. Christian DAIN, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Mathieu HENRI, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT, M. Matthieu CHOL, M. Antoine BICHAREL, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES et Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.1 : FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :

2026-52. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) :

Monsieur le Maire rappelle que les Autorisations de Programme (AP) définissent la limite maximale des dépenses pouvant être engagées pour le financement des opérations d'investissement.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation expresse et peuvent faire l'objet d'une révision annuelle.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent quant à eux la limite maximale des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire afin de couvrir les engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme. Le budget de l'exercice ne retrace ainsi que les crédits de paiement prévus pour l'année concernée.

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), adopté par délibération du Conseil municipal en date du 28 avril 2026, prévoit que les Autorisations de Programme ainsi que leurs éventuelles modifications soient soumises à l'approbation du Conseil municipal par délibération distincte, à l'occasion du vote du budget primitif ou des décisions modificatives. Ces évolutions entraînent l'actualisation de l'annexe budgétaire relative à l'état des AP/CP.

Afin de tenir compte de l'avancement des opérations et de l'évolution du programme d'investissement « Mail de la Poule Blanche », il convient de procéder à l'ajustement des crédits de paiement suivants :

N° Autorisation de Programme		
2023.1		
Libellé		
Mail de la Poule Blanche (op. 548)		
Montant de l'Autorisation de Programme (AP)		
4 374 000 €		
Crédits de Paiement (CP)		
Année	Montant Ouvert	Montant Réalisé
2023	250 000 €	202 035,17 €
2024	30 000 €	26 662,98 €
2025	145 000 €	142 655,75 €
2026	1 100 000 €	

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale le 23 juin 2026,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier et d'ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 6 juillet 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 6 juillet 2026.

Publié ou notifié le : 7 juillet 2026.

